

Institut de formation :

CEFRAS
Allée Phytolia 49 120 CHEMILLÉ
chemille@cefras.com
02 41 30 57 09

Florence BIABIANY, Responsable formation Prépa AES
f.biabiany@cefras.com
02 41 20 59 90

Brigitte GABORIT, Assistante de formation
b.gaborit@cefras.com

Nicolas HALILOU, Chargé de développement régional
n.halilou@cefras.com
07 86 29 47 18

Dates : Du 16 décembre 2024 au 14 mars 2025

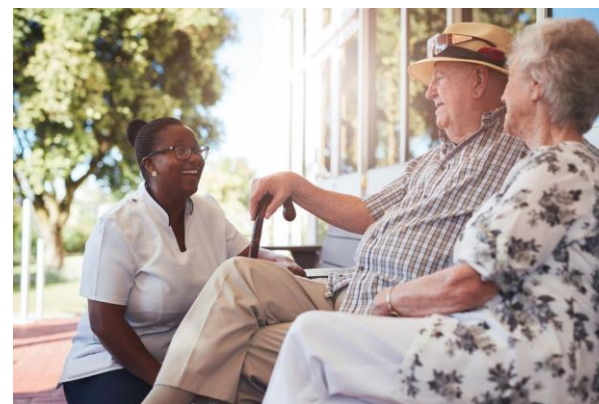
Modalités d'inscription :

- Adresser une lettre de motivation et un CV au CEFRAS à l'adresse ci-dessus ou par e-mail en précisant l'objet de votre envoi : « *Formation accompagnant éducatif et social – Module préparatoire* »
- L'institut de formation prendra contact avec vous pour la finalisation de votre inscription dans les 15 jours.



Formation Accompagnant Educatif et Social [AES] Module préparatoire

*Action de découverte du métier et de la formation
d'accompagnant éducatif et social*



Crédit photo : Portrait of older couple relaxing on a bench outside their retirement home by Jacob Lund Photography from noun project

Formation accompagnant éducatif et social – Module préparatoire

Les objectifs

- ✓ Découvrir le métier et la formation d'AES.
- ✓ Se projeter dans la formation d'AES.
- ✓ Être accompagné pour se préparer à entrer en formation d'AES dans des conditions optimales de réussite.

⚠ Cette action ne donne pas lieu à la délivrance du diplôme d'AES et ne dispense pas de passer la sélection d'entrée en formation au diplôme d'Etat

Le public concerné

- ✓ Les demandeurs d'emploi inscrits ou en cours d'inscription à France Travail, à partir de 18 ans, sans diplôme français ou avec un diplôme inférieur au bac.
- ✓ Aisance de communication écrite/orale en français.
- ✓ Connaissance des bases de calcul mathématique.

Le contenu de l'action

- ✓ Temps collectifs en institut de formation (travaux théoriques, travaux dirigés, conférences, échanges avec des élèves en cours de formation d'AES et des professionnels).
- ✓ Temps individuels pour être accompagné par des formateurs en fonction de ses besoins et faire le point sur son projet professionnel.
- ✓ Périodes de stage dans des établissements de soin pour découvrir le métier d'AES et être au cœur des lieux d'exercice.
- ✓ Méthodes pédagogiques variées et innovantes.
- ✓ Informations sur la sélection d'entrée en formation d'AES et accompagnement pour bien comprendre les consignes.

Date et lieu de réalisation

Cette action, d'une durée maximale de 3 mois, est organisée dans chaque département des Pays de la Loire en 2024 (*se reporter au dos de la plaquette pour plus d'informations sur la mise en œuvre de l'action dans votre département*).

Le coût

- ✓ Formation gratuite, prise en charge par la Région des Pays de la Loire.

La rémunération

- ✓ Rémunération par la Région des Pays de la Loire pour les demandeurs d'emploi non indemnisés par France Travail ou par un fonds d'assurance chômage.
- ✓ Prise en charge de la protection sociale et d'une éventuelle indemnisation de transports ou d'hébergement pour les personnes rémunérées par la Région.

Les aides

Indemnisés par France Travail ou rémunérés par la Région, vous aurez accès :

- ✓ Au Fonds social régional d'urgence : aide d'urgence de 250 € destinée aux dépenses d'urgence relatives à la formation en cas de difficultés exceptionnelles.
- ✓ Aux plateformes de mobilité vous permettant de bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour lever les freins à l'accès à la formation et limiter les risques d'abandon.